



République Française

REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL
(Art. L 2121-7 du Code Général des Collectivités
Territoriales)

**La réunion du Conseil Municipal
se tiendra en séance ordinaire dans la salle Maurice Joulou**

Mardi 25 juin 2024 à 20h30

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 mai 2024.
- 2) Décisions du maire.

RESSOURCES HUMAINES

- 3) Suppression de poste (filiale médico-sociale).
- 4) Rémunération du jury d'examen pour l'école de musique.

FINANCES

- 5) Participation aux frais de scolarité.
- 6) Révision de la Taxe de séjour et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

URBANISME

- 7) Règlement Local de Publicité : bilan de concertation et arrêt du projet en vue de l'enquête publique.

DIVERS

**Le Maire,
Frédéric MOIZARD**



Frédéric Moizard